



Plan Communal de Développement Durable

Commune de Bromont-Lamothe

Avril 2021

Avant propos

✓ Qu'est-ce qu'un Plan communal de Développement Durable (PCDD) ?

Un PCDD est un outil de mise en œuvre du développement durable à l'échelle d'un territoire. Il se traduit par un plan d'actions concrètes à engager. C'est aussi le nom donné au programme d'actions à proprement parler. Son élaboration est une démarche volontaire qui résulte d'un engagement de la municipalité.

✓ Pourquoi un Plan communal de Développement Durable à Bromont-Lamothe ?

La commune de Bromont-Lamothe souhaitait « officialiser » son engagement dans une politique de développement durable par l'élaboration d'un PCDD afin de donner plus de lisibilité, de visibilité et de cohérence aux actions menées sur son territoire.

✓ Comment le Plan communal de Développement Durable a-t-il été élaboré ?

Une phase de concertation et de diagnostic a été menée pendant la dernière campagne municipale permettant de remonter les avis et les propositions. Les informations recueillies et les échanges avec les acteurs locaux ont permis d'élaborer ce programme d'actions en commission municipale avant une validation en conseil municipal.

✓ Nos premières actions :

Dès le début du mandat nous avons initié des démarches en lien avec le PCDD comme la signature de la convention des maires pour le climat et l'énergie, l'adhésion à la Plate-Forme 21 pour le développement durable, l'inscription au label « Ma commune au naturel », le lancement d'un pré-programme avec le Centre d'Innovation de Clermont Auvergne...

1- Une commune exemplaire

Gestion des bâtiments communaux :

- ✓ Réaliser un état des lieux exhaustif du parc existant et du bilan énergétique des consommations
- ✓ Engager une stratégie et des travaux en matière d'économie d'énergie et de rénovation énergétique des bâtiments communaux
- ✓ Lancer une étude d'opportunité pour la création d'un réseau de chaleur dans le centre bourg à destination des bâtiments communaux
- ✓ Travailler sur la récupération des eaux de pluie sur les bâtiments publics
- ✓ Réflexions à mener sur l'installation de panneaux solaires sur certaines toitures et/ou parkings

Changement de pratiques dans la gestion des espaces verts

- ✓ Arrêter l'utilisation des produits phytosanitaires
- ✓ Engager une démarche de taille douce pour les haies et les arbustes
- ✓ Favoriser l'installation de plantes vivaces et/ou mellifères
- ✓ Augmenter l'utilisation de broyat produit sur la commune
- ✓ Plantation de sapin « de Noël » dans les villages où cela est possible

Eclairage public

- ✓ Engager une démarche concertée de réduction de la durée de l'éclairage nocturne
- ✓ Travailler sur la réduction énergétique des illuminations des fêtes de fin d'année

2 - Education jeunesse & lien intergénérationnel

Ecole communale et éducation à la gestion durable

- ✓ Créer un jardin pédagogique « l'école au jardin » avec et pour les enfants en lien avec la cantine
- ✓ Inciter la participation des habitants volontaires et des membres d'associations au projet de jardin pédagogique
- ✓ Favoriser la plantation d'arbres fruitiers dans le périmètre de l'école
- ✓ Retravailler les aménagements paysagers autour de l'école
- ✓ Accompagner la fabrication d'une cabane, d'hôtel à insectes et de nichoirs à oiseaux

Liens intergénérationnel

- ✓ Impulser la création de jardins partagés
- ✓ Mettre en place le dispositif : « cantine ouverte » permettant le partage entre les aînés et les élèves.
- ✓ Création d'un dispositif de « covoiturage local » pour les déplacements des personnes isolées et non motorisées

3 - Agriculture & Changement climatique

Vers une agriculture durable

- ✓ Sensibiliser à de nouvelles pratiques agricoles à travers des rencontres/échanges sur des exploitations agricoles
- ✓ Inciter le tissu agricole à ouvrir leurs portes à destination des habitants du territoire

Gestion des ressources locales

- ✓ Engager une réflexion communale sur les ressources en eau. Initier un état des lieux des sources locales et de leurs utilisations
- ✓ Retravailler la gestion communale des parcelles forestières (essences d'arbres, nouvelles pratiques, etc...) en lien avec l'ONF
- ✓ Créer un marché de producteurs pour favoriser des débouchés pour la production locale

4 - Soutenir et développer une économie durable

Aménagement durable du plan d'eau d'Anschald

- ✓ Faciliter le développement de l'écotourisme
- ✓ Mettre en place des chantiers solidaires

Développer les liaisons « douces » entre les villages et le bourg

- ✓ Développer les parcours cyclables et pédestres
- ✓ Mettre en valeur le Chemin Montagne qui traverse notre commune

Soutenir une économie durable

- ✓ Favoriser le développement des circuit-courts
- ✓ Valoriser et accompagner nos commerçants et artisans de notre territoire

Et après ?

Les élus se sont fixés 5 ans pour initier et mettre en œuvre le plus grand nombre de ces actions.

La mise en œuvre du PCDD sera suivie et évaluée une fois par an à travers des indicateurs de progression comme présenté ci-dessous. Cette évaluation annuelle sera mise à disposition de la population sur le site internet de la commune et l'application smartphone « rubrique Plan Communal de Développement Durable ».

- 1 Action initiée - *dans l'attente pour poursuivre l'initiative*
- 2 Action avancée - *premiers résultats identifiés*
- 3 Action terminée - *résultats quantifiables*



Municipalité de Bromont-Lamothe

« Les actions menées autour du développement durable se traduisent quotidiennement dans le travail des différents services de la municipalité de Bromont-Lamothe »